

**Réaction des Entreprises du Médicament, représentées par le Leem,  
à la tribune « Associations de patients et firmes pharmaceutiques :  
halte aux liaisons dangereuses », publiée dans *Le Monde* daté du 29 mai 2009**

A la suite de la tribune parue dans *Le Monde* en date du 29 mai 2009, laissant entendre que des industriels de la pharmacie agiraient dans le cadre de la discussion de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST), en vue d'obtenir la possibilité de faire de la publicité directe auprès des patients, les Entreprises du Médicament, représentées par le Leem, tiennent à faire remarquer que l'article 22 du projet de loi HPST - portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires -, voté en première lecture par l'Assemblée Nationale, mentionne l'interdiction de tout contact direct et de toute démarche directe d'information, de formation ou d'éducation à destination du public relative à un médicament prescrit, et que cette interdiction directe est reprise par la Commission des affaires sociales du Sénat.

Les Entreprises du Médicament, représentées par le Leem, n'ont jamais revendiqué le moindre contact direct avec les patients. Elles constatent la volonté des auteurs de l'article de travestir une fois de plus la réalité des positions de l'industrie pharmaceutique.